



# Mise à jour SMIAR

## La République d'Haïti

### Grave détérioration de l'insécurité alimentaire dans le sud du pays

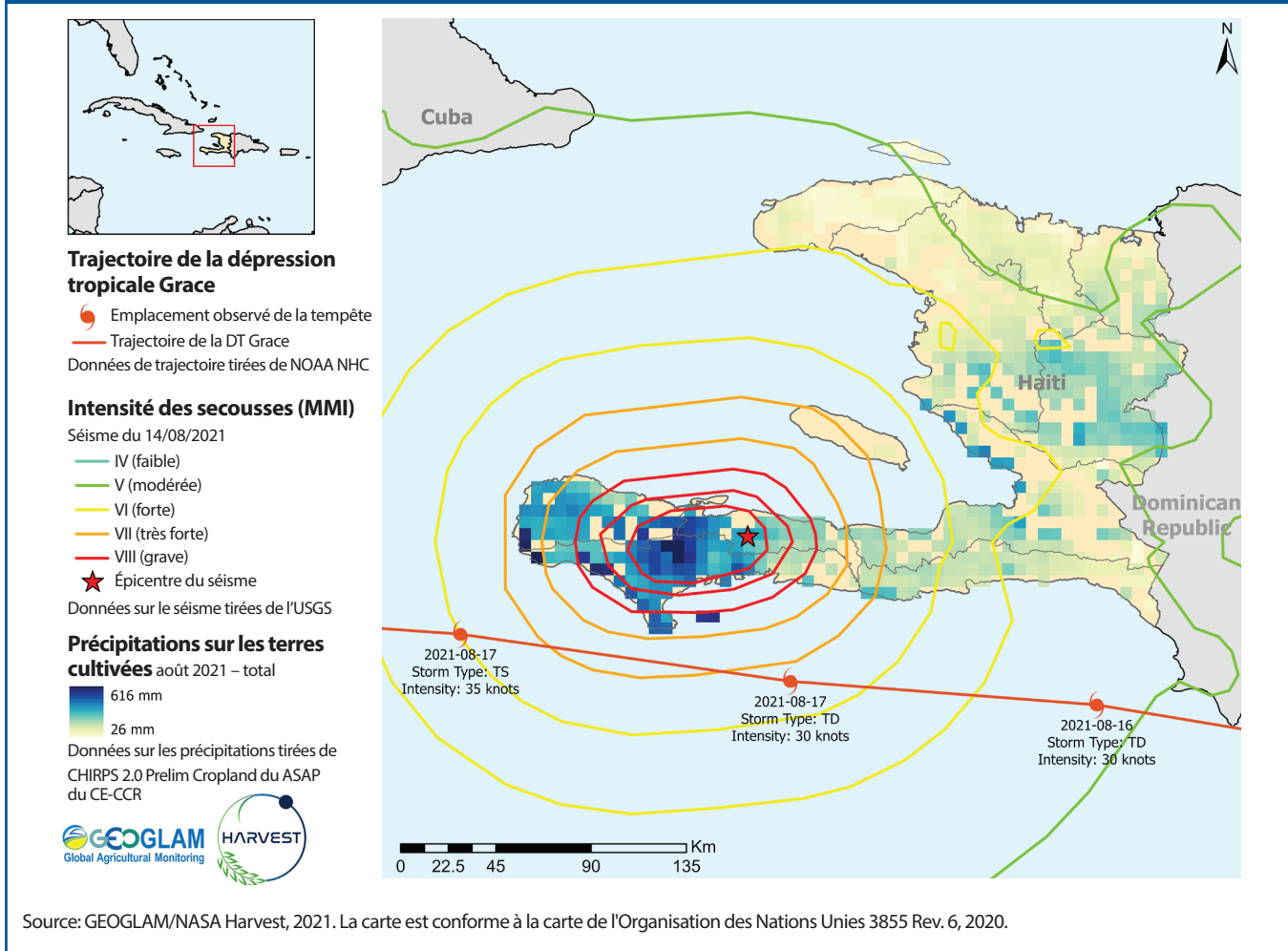
#### Faits saillants

- Un tremblement de terre d'une magnitude de 7,2 et une dépression tropicale ont causé des pertes de vies humaines et de graves dommages aux infrastructures dans les départements du Sud, de Grand'Anse, de Nippes et du Sud-Est.
- L'insécurité alimentaire, qui n'a cessé de se dégrader depuis 2018 en raison de la récession économique et des troubles socio-politiques qui agitent le pays, s'est considérablement détériorée sous l'effet des pertes de moyens de subsistance causées par les catastrophes naturelles.
- Dans les quatre départements touchés, selon les estimations, environ 980 000 personnes devraient se trouver en situation de grave insécurité alimentaire entre septembre 2021 et février 2022, environ 45 pour cent de la population locale.
- Par ailleurs, les cultures stockées ont été probablement perdues, alors que les cultures de maïs et de haricot de la deuxième campagne de 2021 ont été compromises par des inondations et des glissements de terrain.

Un séisme d'une magnitude de 7,2 a frappé le sud-ouest du pays le 14 août 2021 et a gravement touché les départements du Sud, de Grand'Anse et de Nippes. Selon les dernières informations officielles, plus de 2 200 personnes sont mortes, plus de 12 000 ont été blessées et des centaines de personnes sont toujours portées disparues. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'environ 8 300 personnes ont été déplacées dans les départements du Sud et de Nippes. De graves dommages aux habitations et aux infrastructures ont été signalés, y compris une centrale électrique dans le département du Sud, des installations de stockage et de transformations des produits agricoles, des canaux d'irrigation, des routes, des hôpitaux et des écoles.

Le 16 août 2021, la dépression tropicale Grace a touché terre, s'accompagnant de pluies torrentielles (environ 120 pour cent plus élevées que la moyenne) et de vents violents dans les départements du Sud et du Sud-Est. Cela a provoqué des inondations et des glissements de terrain qui ont compromis les cultures de maïs et de haricot de la deuxième campagne de 2021, en particulier dans la commune de Cayes dans le département du Sud et les communes de Jacmel et Marigot dans le département du Sud-Est. Un grand nombre d'animaux domestiques (principalement des volailles et des chèvres) sont morts, réduisant par là-même les moyens de subsistance des ménages touchés.

## Carte 1: Haïti – Intensité du séisme et cumul des précipitations (août 2021)



### Les niveaux déjà alarmants d'insécurité alimentaire se détériorent davantage

Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), environ 980 000 personnes (45 pour cent de la population locale) dans les quatre départements touchés devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire, phase 3 de l'IPC (crise) et au-delà, entre septembre 2021 et février 2022, contre 820 000 personnes entre août 2020 et février 2021. La destruction des biens de production et des infrastructures a gravement compromis les moyens de subsistance et aggravé les niveaux déjà alarmants d'insécurité alimentaire. En l'absence de la fourniture d'une aide alimentaire suffisante aux ménages touchés, l'insécurité alimentaire devrait se détériorer davantage, l'estimation actuelle étant fondée sur l'hypothèse qu'au moins 25 pour cent des ménages seront en mesure de satisfaire de 25 à 50 pour cent de leurs besoins caloriques par le biais de l'assistance humanitaire entre septembre 2021 et février 2022.

Dans les zones touchées, l'insécurité alimentaire ne cesse de s'aggraver depuis 2018, en raison essentiellement du recul de l'offre de la plupart des denrées de base causé par des conditions météorologiques défavorables et par l'augmentation des coûts de production. En outre, l'accès à la nourriture s'est dégradé en raison de la montée en flèche de l'inflation qui a réduit le pouvoir d'achat des ménages.

L'impact négatif de la pandémie de covid-19 sur l'économie locale et l'augmentation de la violence ont contribué à la récente aggravation de l'insécurité alimentaire dans le pays. Selon une évaluation rapide effectuée en 2020 par la Coordination nationale pour la sécurité alimentaire (CNSA), la hausse des prix des denrées alimentaires de base a été le principal facteur qui a nui aux moyens de subsistance (33 pour cent), suivie par l'augmentation des coûts des intrants agricoles (25 pour cent) et les pertes de revenu (11 pour cent). L'augmentation du prix des intrants a

aussi restreint l'accès des agriculteurs aux semences, réduisant ainsi les superficies emblavées en céréales et consacrées aux haricots au cours de la campagne agricole de 2020. En outre, l'insécurité croissante et

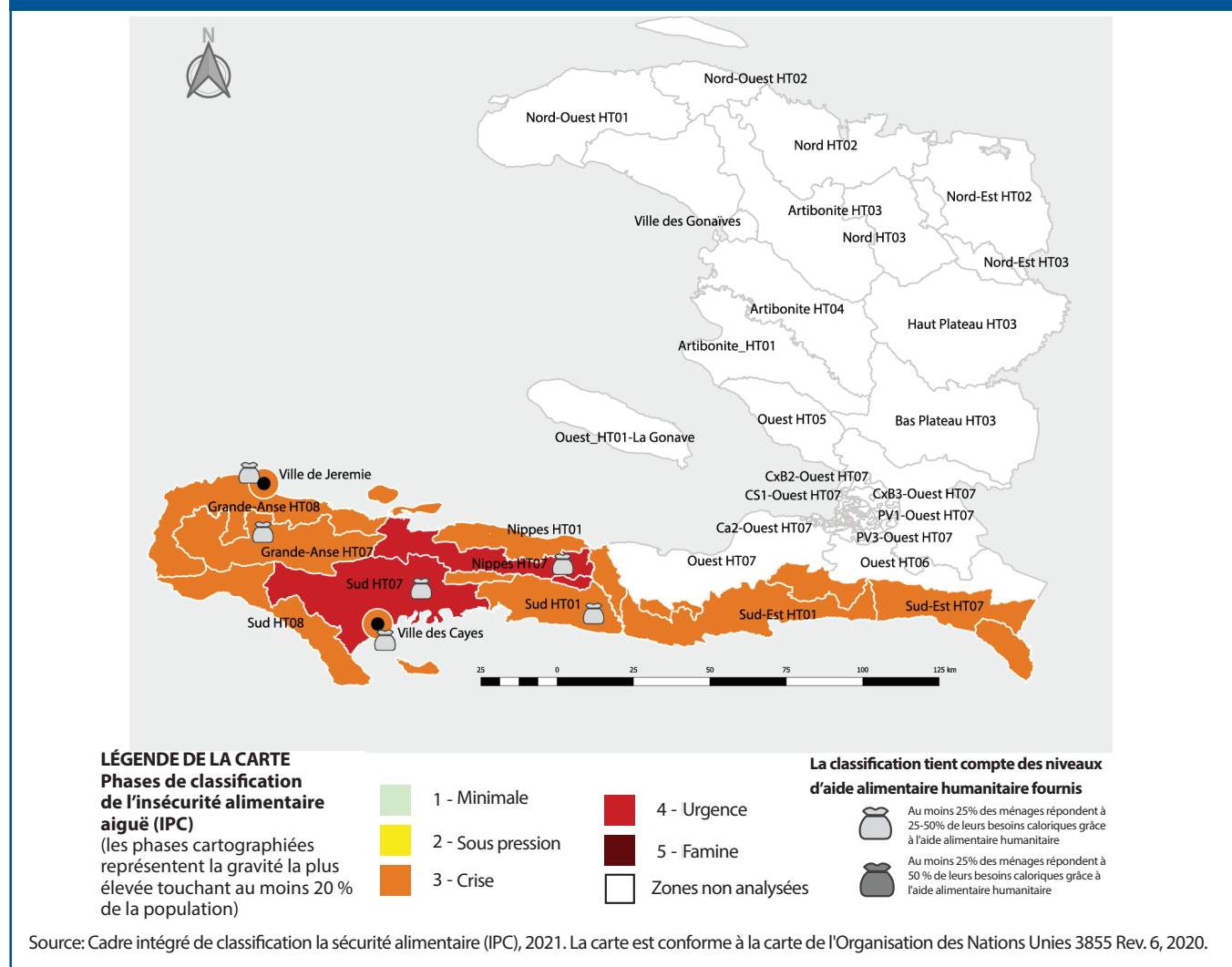
l'agitation socio-politique qui règnent dans le pays depuis le début de 2019 ont perturbé les opérations logistique et les activités commerciales, et compromis par là-même l'accès à la nourriture.

**Tableau 1: Haïti – Nombre de personnes relevant des différentes phases de l'insécurité alimentaire dans les quatre départements touchés**  
(septembre 2021–février 2022)

	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 3 (%)
Grand'Anse	463 892	99 137	127 246	160 234	69 584	0	50
Nippes	325 672	97 702	73 030	105 597	49 344	0	47
Sud	807 223	244 264	193 527	237 437	131 995	0	45
Sud-Est	583 787	182 954	175 136	156 633	69 065	0	39
<b>Total</b>	<b>2 180 574</b>	<b>624 056</b>	<b>568 939</b>	<b>659 909</b>	<b>319 988</b>	<b>0</b>	<b>45</b>

Source: Cadre intégré de classification la sécurité alimentaire (IPC), 2021.

**Carte 2: Haïti – Insécurité alimentaire aiguë dans les quatre départements touchés**  
(septembre 2021–février 2022)



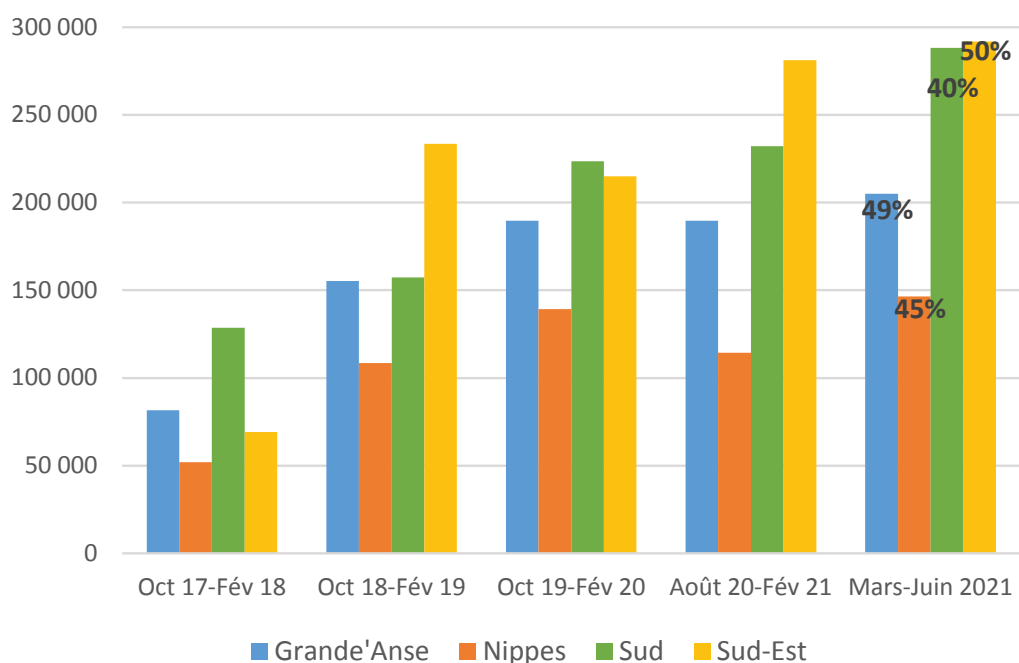
## Répercussions possibles des récentes catastrophes sur la production agricole

Une évaluation conjointe du gouvernement et de la FAO est en cours et devrait fournir des informations sur l'incidence des chocs récents sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Dans l'attente de la publication d'informations détaillées, cette section vise à fournir un aperçu général de la production agricole à la suite des ravages causés par les catastrophes.

Selon des estimations officielles, environ 20 pour cent des récoltes annuelles de maïs et de haricots ont été rentrées dans les régions touchées (principalement dans les départements du Sud et du Sud-Est) en 2019, dont plus de la moitié de la production annuelle a été récoltée au cours de la campagne de «printemps» (juin et juillet). Compte tenu de la part importante des cultures récoltées au cours de la campagne principale, les pertes de cultures stockées, causées par la

catastrophes, pourraient entraîner une réduction des disponibilités de denrées alimentaires de base. Les inondations et les glissements de terrain provoqués par les pluies torrentielles sont susceptibles d'avoir compromis les cultures de maïs et de haricots de l'actuelle campagne d'«automne», qui représente environ 20 pour cent de la production annuelle. De même, dans le département de Grand'Anse, principale zone de production d'igname, les pluies torrentielles et les vents violents ont probablement endommagé les cultures sur pied d'igname. Dans le département de Nippes, où la production de maïs et de haricots est marginale, l'impact négatif des catastrophes menace les moyens d'existence des agriculteurs de subsistance; leur dépendance à l'égard des achats sur le marché pour se procurer de la nourriture a augmenté. Les routes bloquées et les infrastructures de marché endommagées ont probablement exercé des pressions à la hausse sur les prix des aliments, qui restreignent d'autant plus l'accès à la nourriture des ménages.

**Figure 1: Haïti – Évolution du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire dans les quatre départements touchés (octobre 2017-juin 2021)**



Source: Cadre intégré de classification la sécurité alimentaire (IPC), 2021.

Remarque: Les pourcentages dans les dernières colonnes correspondent à la part de la population en situation d'insécurité alimentaire aiguë, phase 3 de l'IPC (crise) et au-delà.

## La FAO va fournir une assistance à la production agricole et au relèvement

La FAO a lancé un appel pour un montant de 30 millions d'USD en vue de rétablir la production agricole et les moyens de subsistance d'environ 160 000 ménages touchés. Le Plan d'intervention d'urgence de la FAO (août 2021–mai 2022) inclut les activités ciblées suivantes:

- Fourniture d'intrants agricoles et d'une assistance technique à 75 000 personnes au début de la campagne d'hiver de 2021 en octobre 2021 et de la campagne principale de printemps de 2022 en mars.
- Reconstitution du cheptel et protection du bétail à travers la distribution de petits animaux d'élevage à 50 000 personnes et la mise en place de cliniques vétérinaires mobiles.
- Remise en état des infrastructures agricoles, y compris des marchés, des routes, des canaux d'irrigation, des installations de stockage et de transformation au profit de 35 000 personnes.
- Fourniture de transferts monétaires d'urgence, soit l'équivalent de 200 USD (en gourde haïtienne) à 25 000 ménages touchés (125 000 personnes).
- Renforcement des systèmes d'information, d'alerte rapide et de coordination de la sécurité alimentaire.

Ce rapport a été préparé par le **Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR)** de la Division des marchés et du commerce de la FAO. Les mises à jour se concentrent sur le développement de conditions anormales visant à fournir des alertes précoces, ainsi que des informations plus récentes et plus élaborées que les autres rapports réguliers du SMIAR sur la situation de la sécurité alimentaire des pays, aux niveaux national et infranational. Aucune des informations contenues dans ce rapport ne doit être considérée comme une déclaration de vues gouvernementales.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **Web SMIAR** à l'adresse: [www.fao.org/giews/fr/](http://www.fao.org/giews/fr/)

**Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:**

Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)  
Marchés et commerce - Développement économique et social  
GIEWS1@fao.org

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Rome, Italie

Le **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports. Pour vous abonner, complétez le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: [http://newsletters.fao.org/k/Fao/markets\\_and\\_trade\\_english\\_giews\\_world](http://newsletters.fao.org/k/Fao/markets_and_trade_english_giews_world).

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO); <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>.

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).